

# Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation

L'enfant et l'animal

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Profession : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Je verse la somme de : .....

Inscription individuelle : 90 €

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire  :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n°

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n°    Expire fin    Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

## INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



### Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur [tpma.formation@yahoo.fr](mailto:tpma.formation@yahoo.fr)

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, disponible sur le portail CHORUS.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

## CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe).

2 - ..... représentée par .....

Pour Mme - M. : .....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

### Article 1 : Objet de la convention

TPMA Formation

organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

**L'enfant et l'animal**

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

**Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

► Date : 19 juin 2020

► Durée : 1 jour (soit 7 heures)

► Lieu : Asiem - 6, rue Albert de Lapparent - 75007 Paris

### Article 2 : Effectif formé

L'organisme : TPMA Formation accueillera :

Mme - M. : .....

Profession : .....

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur\*

Adresse de facturation

.....

.....

### Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 200 € net de taxe.

### Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

### Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation\*\*

Adresse du participant

.....

.....